



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Plan de Gestion de l'Ours Noir : Le Ministre Pierre Corbeil ne mettra pas en place un système d'encadrement de la vente et de la possession de la vésicule biliaire de l'ours noir récoltés par les piégeurs.

Québec, le 5 avril 2006 - C'est avec une grande déception que la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec (FTGQ) reçoit la décision du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, de ne pas réintroduire la commercialisation de la vésicule biliaire de l'ours noir capturé par les piégeurs. Dans une lettre envoyée le 14 mars 2006, le Ministre nous informait qu'il n'introduira pas cette commercialisation dans le prochain plan de gestion de l'ours noir (2006-2013) qui devrait être dévoilé prochainement.

Le 7 février 2006, la FTGQ avait pourtant obtenu un appui unanime de la part du Groupe Faune National dans sa proposition de mettre en place un système d'encadrement de la vente et de la possession de la vésicule biliaire de l'ours noir récoltés par les piégeurs. Rappelons que le Groupe Faune National représente l'ensemble des utilisateurs fauniques en matière de chasse, pêche et piégeage et sert de groupe conseil dans les orientations de Faune Québec. Ainsi, les engagements pris par notre organisme pour que ce commerce n'ait pas d'impact sur les niveaux de récolte établis par le ministère, de même que le système d'encadrement proposé, répondaient aux attentes du Groupe Faune National : tous étaient d'avis que la commercialisation de la vésicule biliaire devait être inscrite dans le prochain plan de gestion de l'ours noir. Cependant, la décision finale appartient au ministre et lui seul avait le pouvoir de décider de ce rétablissement.

Le plus surprenant dans cette décision c'est que le ministre n'apporte aucune raison concernant la gestion de l'espèce pour refuser la recommandation du Groupe Faune National. Le seul élément apporté est celui de la réaction négative des organismes « internationaux de conservations de la faune ». La mission du ministère est pourtant de : « favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens ». Puisque le prélèvement de la vésicule des ours noir capturés par les piégeurs n'aurait pas eu d'impact sur la pérennité et la conservation de cette espèce, il n'y a aucune raison rationnelle et logique d'empêcher le retour de cette commercialisation. Bien plus, un système d'encadrement, tels que celui proposé par la FTGQ, serait venu contrer le braconnage et le marché noir qui se fait actuellement.

La FTGQ s'attendait plutôt à ce que le ministre adopte la même attitude que celle prise par le gouvernement du Canada dans le dossier de la chasse au phoque, et qu'il défende des choix de gestion permettant la mise en valeur de nos ressources. Le Canada va de l'avant et adopte un comportement logique et responsable dans la gestion des populations de phoques, même si cette chasse est utilisée par les organismes « internationaux de conservations de la faune » pour faire de la propagande négative et influencer l'opinion publique. Suite aux dernières manifestations de Brigitte Bardot et de Paul McCartney, survenue au mois de mars dernier, certains acteurs politiques ont eu le courage de répondre et d'expliquer le plan de gestion adopté par le Canada. Par exemple, l'honorable sénatrice madame Céline Hervieux Payette a répliqué à madame Bardot en présentant une position claire et rationnelle du dossier. Elle n'a pas hésité à répondre aux questions et à expliquer à la population les principes et valeurs du plan de gestion. On peut également noter que le très honorable Premier Ministre, monsieur Stephan Harper, a refusé de rencontrer madame Bardot afin de ne pas donner de crédibilité aux organismes qu'elle représente.

La FTGQ considère qu'il serait grand temps pour le gouvernement québécois d'appuyer de façon claire l'industrie du piégeage. En rétablissant le commerce de la vésicule de façon encadrée, le ministre avait l'occasion de montrer au public que le mandat de Faune Québec est de veiller à la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats sur tout le territoire du québécois, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional. De plus, il aurait démontré que la mise en valeur des animaux à fourrure par la pratique du piégeage s'inscrit parfaitement dans la mission fondamentale de Faune Québec. Le piégeage des animaux à fourrure est une activité commerciale, et il doit se pratiquer dans une optique de développement durable. En refusant la possibilité aux piégeurs de commercialiser certaines parties des animaux capturés le ministre les prive d'une source de revenu importante et diminue la mise en valeur des animaux capturés qui est essentielle à la pérennité de cette activité.

Lucien Gravel
Président

-30-

Source : Philippe Tambourgi
Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec
TÉL. : (418) 872-7644
